

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des libertés publiques
et des affaires juridiques

Sous-direction
des polices administratives

Bureau des polices administratives

Instruction du 23 décembre 2015 relative aux éléments statistiques 2015 relatifs aux agents de police municipale, aux gardes champêtres, aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et aux agents de surveillance de Paris (ASP) à Paris

NOR : INTD1532685J

Pièce jointe : un cadre statistique à compléter, sous open office, à retourner par la boîte aux lettres fonctionnelle : « polices municipales » raccordée à vos services, depuis 2010.

*Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police; Mesdames et Messieurs les préfets de département;
Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône.*

Afin de disposer d'informations actualisées et complètes sur les acteurs locaux de la sécurité publique : agents de police municipale, gardes champêtres, agents de surveillance de Paris (ASP-Préfecture de Police), agents de surveillance de la voie publique (ASVP), assistants temporaires de police municipale dans les communes touristiques et stations classées, notamment dans le contexte de réflexion en cours sur l'évolution de cette filière, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner pour le 28 janvier 2016, sur la boîte électronique fonctionnelle « policesmunicipales@interieur.gouv.fr » exclusivement, le tableau ci-joint, sous libre office, dûment renseigné et consolidé pour votre département. Vous veillerez à ouvrir et à exploiter les deux onglets complémentaires du cadre enquête principal.

Outre les éléments qui vous ont été demandés les précédentes années, vous noterez qu'une attention particulière est portée sur la collecte de nouveaux éléments tels le nombre de revolvers remis temporairement par l'Etat, en application du décret du 29 avril 2015, le nombre de gilets-pare-balles, le dénombrement des conventions de coordination de nouvelle génération adoptées, depuis janvier 2012. Les données que vous transmettez permettent également d'alimenter la communication dans ce domaine, elles figurent pour certaines d'entre elles sur le site de données ouvertes du Gouvernement (data.gouv.fr).

Fait le 23 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques,*
T. ANDRIEU

Enquête police municipale décembre 2015

Liste des communes du département ayant un service de police municipale

Département :

Coordonnées de la personne responsable à la préfecture en cas de mauvaise réception du tableau

Nom:	xxx
Prénom:	xxx
Numéro de téléphone:	xxx
e-mail:	xxx

Nota: le tableau est à renvoyer pour le 28 janvier 2016.

DÉPARTEMENTS	LISTE DES COMMUNES de votre département ayant un service de police municipale	NOMBRE de policiers municipaux	NOMBRE d'ASVP	NOMBRE de gardes-champêtres	NOMBRE d'agents cynophiles	NOMBRE de chiens
TOTAL						

Liste des communes du département ayant un service de police municipale armé

Département :

Coordonnées de la personne responsable à la préfecture en cas de mauvaise réception du tableau

Nom:	xxx
Prénom:	xxx
Numéro de téléphone:	xxx
e-mail:	xxx

Nota: le tableau est à renvoyer pour le 28 janvier 2016.

DÉPARTEMENTS	LISTE des communes de votre département ayant un service de police municipale armé	NOMBRE de policiers municipaux armés	CATÉGORIE B				NOMBRE de policiers armés en catégorie D	NOMBRE de policiers armés en catégorie C
			NOMBRE de policiers dotés d'une arme à feu	NOMBRE de policiers dotés d'un pistolet à impulsion électrique	NOMBRE de policiers dotés d'un flash-ball de catégorie B			
TOTAL								